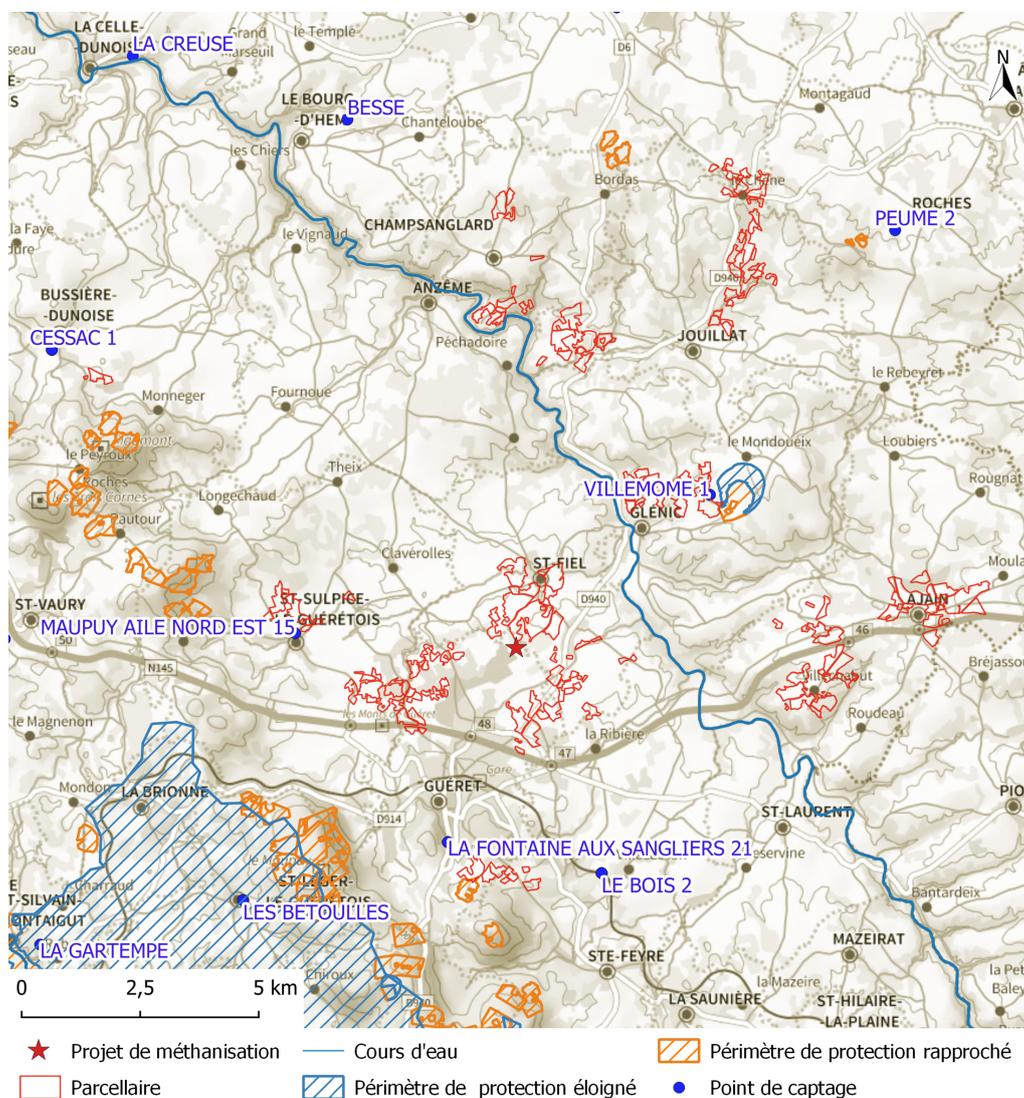


D.1-3d Captage d'eau potable

Une demande de l'ensemble des captages d'eau potable et de leurs périmètres de protection a été réalisée auprès de l'ARS de Nouvelle Aquitaine. La carte ci-dessous présente la localisation de chacun de ces points de captage vis-à-vis du parcellaire.



(source : ARS Nouvelle Aquitaine)

Figure 5 – Captages et périmètres de protection associés

On constate que plusieurs points de captage sont à proximité d'une ou plusieurs parcelles du plan d'épandage :

- Le captage de Villemôme à Glénic,
- Le captage de Pisseratte à Guéret.

La situation des parcelles voisines au regard de leurs périmètres de protection figure sur les cartes suivantes :



(source : ARS Nouvelle Aquitaine)

Figure 6 – Captage de Vilemôme et périmètres de protection associés